

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 14 octobre 2011  
(convocation du 3 octobre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Octobre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,  
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,  
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,  
M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel,  
M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice,  
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, Mme LACUEY Conchita,  
M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain,  
M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic,  
Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle,  
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie,  
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,  
M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-  
Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick,  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,  
Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude,  
M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel,  
M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis,  
M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,  
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth,  
M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. BOBET Patrick  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11 h 20  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. SAINTE-MARIE Michel M. BAUDRY Claude jusqu'à 11 h 10  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
M. TURON Jean-Pierre à M. TOUZEAU Jean  
Mme. BONNEFOY Christine à M. DUART Patrick  
M. BRUGERE Nicolas à M. BRON Jean-Charles  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 10  
Mme. COLLET Brigitte à Mme. WALRYCK Anne  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita  
M. DAVID Jean-Louis à CAZENAVE Charles à partir de 11 h 25

M. DAVID Yohan à Mme. BREZILLON Anne  
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h  
M. DUPOUY Alain à Mme. PIAZZA Arielle  
M. EGRON Jean-François à Mme. FAORO Michèle  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 05  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques  
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre  
M. JOUBERT Jacques à M. QUERON Robert  
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 11 h  
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. REIFFERS Josy à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 20  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Conseil de Développement Durable - Convention avec l'Université Bordeaux 3  
portant mise à disposition de Madame Fabienne Brugère pour assurer le  
mandat de Présidente - Autorisation**

Monsieur GAÜZERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°14665 du 4 septembre 2009, vous avez autorisé Monsieur le Président à signer avec l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, une convention de mise à disposition de Madame Fabienne Brugère auprès de la Communauté Urbaine, pour assurer le mandat de Présidente du Conseil de Développement Durable.

Aujourd'hui, le mandat de Madame Fabienne Brugère arrivant à terme, il s'agit maintenant d'y pourvoir pour la période 2011-2014.

En effet, par délibération n°17743 du 23 septembre 2011, les principaux enjeux et axes de la recomposition du Conseil de Développement Durable pour la période 2011-2014, ont été approuvés par la présente assemblée.

Afin de faire face à ces défis, il a semblé naturel par souci de continuité dans les réflexions engagées, de confier de nouveau la présidence du Conseil de Développement Durable à Madame Fabienne Brugère, pour une durée de trois ans non renouvelable, du 1er novembre 2011 au 31 octobre 2014.

Madame la Présidente du Conseil du Développement Durable (C2D) aura pour mission :

- de garantir les principes fondateurs du C2D dans l'animation des débats de l'instance ;
- d'assurer le bon déroulé des travaux du C2D. A cette fin, elle réunit l'assemblée plénière et le bureau du C2D qu'elle préside. Elle suit avec les vice-présidents et rapporteurs, et participe, en tant que de besoin, aux travaux des différents groupes de travail. Elle échange avec la Communauté sur les sujets de travail proposés et détermine, en discussion avec les membres, ceux à l'initiative du C2D ;

- de veiller à la diffusion des productions du C2D. Elle détermine les moyens utiles pour leur prise en compte par les différents acteurs du territoire. Elle en assure la communication notamment en intervenant devant les instances communautaires à leur demande, en établissant le rapport d'activité du C2D. Elle participe à la coordination nationale des Conseils de développement.

C'est pourquoi, conformément aux dispositions des articles 11 et suivants du décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, la Communauté pourrait signer, avec l'Université Michel de Montaigne, une nouvelle convention de mise à disposition de Madame Fabienne Brugère, dont les principales caractéristiques seraient les suivantes :

- mise à disposition de Madame Fabienne Brugère auprès de la Communauté Urbaine pour une quotité de temps de travail de 50 %,
- convention applicable à compter du 1er novembre 2011, pour une durée de trois ans, à l'exclusion des mois de juillet et août pour ces trois années ;
- remboursement semestriel par la Communauté Urbaine à l'Université de la rémunération de Madame Fabienne Brugère et des charges afférentes, pour la quotité de temps de travail réalisée à la Communauté Urbaine dont le montant est estimé à 43 000 € par an, dépense prévue au budget primitif ;
- bénéfique pour Madame Fabienne Brugère des dispositions existantes à la Communauté Urbaine en matière de frais de mission et de réception.

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** l'article 61 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, définissant le principe de la mise à disposition ;

**VU** la délibération n° 14665 du 4 septembre 2009 portant mise à disposition auprès de la Communauté Urbaine de Madame Fabienne Brugère ;

**VU** la délibération n° 17743 du 23 septembre 2011 arrêtant les principaux enjeux et axes de la recomposition du Conseil de Développement Durable ;

ENTENDU le rapport de présentation, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis :

### **CONSIDERANT QUE**

Par souci de continuité des travaux engagés par Madame Fabienne Brugère il est jugé utile de confier de nouveau la présidence du Conseil de Développement Durable à cette dernière

## DECIDE

### Article 1 :

Monsieur le Président est autorisé à signer avec l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 une convention de mise à disposition de Madame Fabienne Brugère auprès de la Communauté Urbaine et à intervenir en vue de régler, notamment, les modalités de versement de la contribution communautaire selon les termes de la présente délibération ;

### Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte et à effectuer toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de cette convention.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 octobre 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
18 OCTOBRE 2011

PUBLIÉ LE : 18 OCTOBRE 2011

M. JEAN-MARC GAÜZERE